



Communiqué - Les nuages s'amoncellent sur la formation professionnelle !

mardi 5 juillet 2022, par [Bariaud](#)



La nomination de la députée LREM Carole Grandjean ministre déléguée chargée de « l'enseignement et de la formation professionnels » auprès du ministre du Travail et du ministre de l'Éducation nationale est un mauvais signal qui s'insère dans un contexte inquiétant. En effet, la cour des comptes vient de publier un rapport « *La formation en alternance, une voie en plein essor, un financement à définir* ».

La cour des comptes est assez critique sur la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » mais, elle réclame toujours plus de mise en concurrence et de développement de l'apprentissage CAP et Bac Pro dans les lycées. Elle demande « *davantage de passerelles entre voie scolaire et apprentissage* », afin d'organiser des allers-retours permanents entre les deux voies de formation initiale. Elle reprend la proposition d'un précédent rapport de l'IGAS d'une modulation à la baisse des niveaux de prise en charge des formations d'apprentissage accueillies au sein d'établissements bénéficiant de financements publics. La cour alertait sur les « effets d'aubaine » des entreprises sur l'apprentissage post-bac. Pourtant, le gouvernement a décidé de reconduire les primes jusqu'au 31 décembre ; en revanche, il a décidé de faire 800 millions d'euros d'économies sur le financement des CFA, avec une première baisse au 1^{er} septembre, suivie d'une seconde en janvier.

des formations d'apprenti-es accueilli-es au sein d'établissements bénéficiant de financements publics. La cour alertait sur les « effets d'aubaine » des entreprises sur l'apprentissage post-bac. Pourtant, le gouvernement a décidé de reconduire les primes jusqu'au 31 décembre ; en revanche, il a décidé de faire 800 millions d'euros d'économies sur le financement des CFA, avec une première baisse au 1er septembre, suivie d'une seconde en janvier.

La création d'un ministère délégué chargé de « l'enseignement et de la formation professionnels » auprès des ministres du Travail et de l'Éducation nationale est une attaque grave contre la voie professionnelle sous statut scolaire. Cette double tutelle est un grand bond en arrière qui nous renvoie aux conceptions utilitaristes qui prévalaient avant 1945 ! Le danger est réel de voir l'enseignement professionnel sortir, en partie, de l'Éducation nationale. Cette double tutelle ministérielle permettra de développer toujours plus l'apprentissage, le mixage des publics et la mise en concurrence des deux voies de formation.

Face à l'ampleur de ces attaques, une mobilisation massive sera nécessaire pour défendre une formation professionnelle initiale émancipatrice.

Montreuil le 5 juillet 2022